



- Location de matériel de jardinage -

TARIFS DES LOCATIONS		
Appareil	½ Journée (4h)	Journée (8h)
Atomiseur	/	25€
Brouette à chenilles	60€	105€
Broyeur de branches et végétaux	70€	105€
Dameuse	/	45€
Débroussailleuse	/	35€
Engazonneuse thermique tractée	70€	100€
Fendeuse de bois	45€	70€
Groupe électrogène	/	52€
Motoculteur	35€	55€
Motoculteur avec charrue	40€	70€
Motoculteur avec fraise arrière Iseki	60€	100€
Motoculteur rotovateur Grillo	65€	95€
Remorque 500 kg	/	20€
Remorque plateau freinée 2,80x1,60m	/	30€
Rouleau thermique	/	30€
Scarificateur thermique	40€	60€
Scie à bûches circulaire électrique	45€	65€
Taille-haie électrique	/	25€
Taille-haie thermique	25€	40€
Taille-haie thermique perche (échafaudage fourni)	35€	50€
Tarière 3 mèches	/	40€
Tondeuse	25€	35€
Tondeuse débroussailleuse	55€	80€
Tondo broyeur	65€	115€
Tronçonneuse Stihl guide 35 cm	/	40€
Tronçonneuse Stihl guide 40 cm	/	30€
Tronçonneuse Stihl guide 50 cm	35€	55€
Tronçonneuse perche	/	40€
Tronçonneuse thermique à disque 350 mm	/	Sans disque 40€ Avec disque 40€ + 40€ par mm usé

Mis à jour le 15/07/2021

Plus d'infos au verso 

HORAIRES D'OUVERTURES

Lundi au vendredi 12h15 – 13h15
 17h45 – 19h00

Samedi 13h30 – 19h00

Retrouvez ces infos sur

www.locadens.fr

CONTACTS

Denis Devillers
2444 route de Montmerle
01090 Guéreins

06 31 78 56 02
denisdevillers@locadens.fr

Notes importantes :

- Locadens ayant le statut de micro-entreprise, les prix indiqués ne sont pas soumis à la T.V.A.
- le matériel est récupéré sur place uniquement avec les réservoirs de carburants pleins. À la fin de la location, le matériel doit donc **être rendu avec le plein**.
- Toute détérioration due à un mauvais usage du matériel sera facturée. Une pièce d'identité ainsi qu'une caution seront demandées. La caution sera intégralement restituée au **retour du matériel en bon état**.
- En cas de conditions climatiques extrêmes, une majoration de 15 % peut être appliquée sur les tarifs de certains équipements en prévention de leur usure prématurée. Pour cette même raison, la location des motoculteurs rotovateurs est mise à l'arrêt du 1^{er} mai au 31 août 2020 en prévision de la sécheresse actuelle des sols. Seule une nette amélioration des conditions climatiques pourra lever cette restriction.